Chronique Roubaisienne

BUREAUX : 28, Rue du Vieil-Abreuvoir, 28 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

La Leçon des Grèves

Les ouvriers sont en conflit avec les patrons, depuis un mois environ dans deux corporations bien distinctes, celle des maçons, qui ont décrété la grève générale, et celle des tisseurs, pour laquelle le chômage n'intéresse que les seules usines Huet Mac Avoy.

Les revendications ne sont pas les mêmes bien entendu et on ne pourrait peut-être établir aucun parallèle sérieux entre ces deux mouvements, si l'on n'y trouvait quelque chose d'absolument identique : l'attitude et les procédés des patrons.

Il faut, il est nécessaire que l'on sache, personne ne doit ignorer ce qui s'est passé durant ces grèves, ou de quelle manière, les ouvriers y ont été amenés.

Nous avons publié depuis bientôt un an, de fort nombreuses lettres émanant du syndicat des ouvriers maçons.

Il demandait des choses très justes, un patron l'a reconnu puisqu'il se déclarait prêt à accepter. On leur répondait par des sarcasmes, on leur déclarait qu'il était inutile de discuter leurs tarifs, puisque déjà ces tarifs étaient en vigueur dans tous les chantiers.

Tout cela, c'était pour tromper l'opinion publique ; tout cela c'était pour leurrer ceux qui manifestaient leur sympathie en faveur des maçons.

Mais le jour où patrons et ouvriers se sont rencontrés dans une conférence réclamée par les entrepreneurs eux-mêmes, il a bien fallu reconnaître qu'on s'était moqué du public. C'est ce qu'ont fait les entrepreneurs en déclarant non seulement inacceptè dans le passé, mais encore inacceptable dans le présent et pour l'avenir, le tarif présenté par les ouvriers.

En ce qui concerne l'autre grève, les patrons changent, mais, comme nous l'avons dit, l'attitude reste la même, et on pourrait à juste titre la flétrir du nom d' « attitude capitaliste », puisqu'elle tend de plus en plus à se généraliser parmi les exploiteurs de toutes les industries.

Ecoutez ce que dit un ouvrier en parlant des procédés du patron.

«Le jour où nous arrêtâmes, 29 mai, nous eûmes deux entrevues avec le directeur et le gérant qui nous répondirent que le principal patron, M. Huet, était en voyage ; qu'ils rechercheraient les moyens d'améliorer les matières, mais que pour l'augmentation d'un centime au mètre sur tous les articles, ils ne pouvaient pas rendre de réponse. Là-dessus, ils prièrent les ouvriers de travailler en attendant le retour de voyage de M. Huet, qui était parti pour quatre semaines !

La réponse à cette demande ne se fit point attendre, tous les ouvriers sans exception sortirent de l'atelier ».

Nous envoyâmes une délégation le lendemain matin, qui n'obtint que des promesses. Et dans la même journée, l'après-midi, il y eut trois entrevues successives ; les ouvriers restant en permanence jusqu'à près de sept heures le soir, salle Florimond.

Les jours suivants, jusqu'au vendredi 8 juin nous eûmes l'entrevue journalière, Mais ce jour-là, M. Huet étant revenu de voyage, reçut la délégation et leur dit, sans qu'elle ait eu le temps de placer un mot : « Nous vous accordons un quart de centime d'augmentation au mètre sur l'article cardé et la disparition des cardés noirs ; un demi-centime d'augmentation sur les popelines, et 5 % de gratification sur les salaires de mai, si vous rentrez demain matin. **Ces augmentations ne figureront pas au tarif,** et maintenant, je ne recevrai plus de délégations, dans six semaines comme maintenant, ce sera la même chose. Allez ».

Depuis les ouvriers envoyèrent encore plusieurs délégations, mais elles furent toutes reçues par le directeur, qui ne fit que répéter les paroles de M. Huet. »

Aujourd'hui, les patrons déclarent à qui veut les entendre, qu'ils n'ont jamais eu de mauvaises matières, et ne comprennent pas la demande des ouvriers.

Ils donnent donc un démenti formel à leur directeur, car celui-ci, recevant la première délégation, prétendait justement rechercher les moyens de les faire disparaître.

Ce n'est pas tout, l'usine du quai de Dunkerque ayant été atteinte par la grève, les patrons réclamèrent l'envoi d'une délégation, tout en refusant la discussion avec les ouvriers de la Maison, faisant dire deux jours après à ces derniers, qu'ils étaient prêts à entrer en pourparlers avec eux, mais ne voulaient à aucun prix recevoir leurs camarades du quai de Dunkerque.

Cette malice cousue de fil blanc et destinée à jeter la dissension parmi les grévistes, n'ayant obtenu aucun succès, on entama le grand air de la calomnie, en prêtant aux ouvriers des prétentions qu'ils n'avaient jamais eues : le renvoi d'un directeur, par exemple, figurait dans le programme de leurs revendications.

Revenons aux maçons. Les entrepreneurs leur reprochent d'avoir cassé des vitres, ils ne se sont jamais livrés à ce genre de sport, les patrons leur reprochent d'entraver la liberté du travail et l'on fit même arrêter l'un d'eux pour ce fait Or, depuis le commencement du conflit, il n'y a pas eu la moindre atteinte à la liberté.

Le calme, la dignité et la loyauté du côté ouvrier ; la déloyauté et la calomnie de l'autre. Voilà la grande leçon que nous donnent les deux grèves que nous avions à étudier.

R. L.

ENFIN !

Est-ce le beau geste de l'expulsé se précipitant dans le canal, qui a saisi d'admiration la municipalité ; nous ne savons. Toujours est-il que M. le maire vient de prendre un arrêté décrétant l'ouverture de l'école de natation à la date du samedi 30 juin.

Il était temps, car, ainsi qu'on le verra d'autre part, les Roubaisiens commençaient à piquer dans le canal des têtes frénétiques.

L'entêtement de la municipalité vient de faire une victime ; nous espérons que l'année prochaine, la dernière où elle pourra prendre un arrêté de ce genre, elle n'exposera plus ses administrés à rester sans bains ou à risquer un procès-verbal. Nous espérons surtout qu'il ne se trouvera pas un juge pour condamner le contrevenant d'hier.

Car enfin, si celui-ci arrivait à la barre pour dire : C'est vrai, j'ai fait un plongeon interdit, mais vous reconnaîtrez avec moi, monsieur le juge, que la propreté est une grande vertu et la malpropreté un vice déplorable.

Je ne gagne pas assez pour me payer des bains de luxe et, par ces fortes chaleurs, il est de toute nécessité que je prenne des bains nombreux.

Que pourrait-il bien dire ? Nous nous le demandons.

Il répondrait peut-être : « La loi est dure mais c'est la loi ! »

Cependant même s'il faisait cette réponse, c'est la municipalité cruelle autant qu'imprévoyante qu'il condamnerait dans son for intérieur, tout en infligeant au délinquant l'extrême minimum de la peine.

Il nous semble pourtant qu'en s'inspirant du « Bon juge » il pourrait rendre aussi un jugement d'acquittement cinglant par tous ses attendus, ceux qui n'ouvrent pas les bains populaires en temps utile.

Les Grèves

CHEZ LES MAÇONS

Comme chaque jour, les maçons ont tenu deux réunions, une dans la matinée et une l'après-midi.

Les patrons n'ayant fait aucune nouvelle démarche auprès d'eux, la continuation de la grève a été votée à l'unanimité.

CHEZ HUET MAC AVOY

Est-il vrai que MM. Huet Mac Avoy, cherchant sans doute un prétexte pour pouvoir refuser l'arbitrage, tentent par tous les moyens possibles de faire reprendre le travail aux ouvriers timorés et pour cela n'hésitent pas à mobiliser trois employés pour les envoyer à domicile faire des démarches plus que pressantes pour les pousser à l'atelier.

Nous nous demandons ce que devient dans ce cas le droit de grève, mais constatons que cette manœuvre serait, en effet, la suite logique des procédés que nous dénonçons d'autre part.

CHEVAL EMBALLE

Mercredi, vers six heures et demie du soir, le domestique de la Boulangerie Economique de la rue du Tilleul, se trouvait dans sa voiture à l'entrée de la rue Jean-Goujon, quand tout à coup le cheval en se secouant parvint à faire tomber le licol de sa tête. Aussitôt, se sentant libre, il prit sa course dans la direction de la rue du Tilleul. En entrant dans cette dernière rue, le domestique qui ne pouvait plus maintenir l'animal et avait peur que le cheval n'aille briser la voiture contre un mur, sauta à bas.

Un peu plus loin, rue du Tilleul, M. Ernest David, demeurant à l'estaminet Hache rue Ange des rues d'Hem et Jean Goujon, voyant ce cheval qui filait ventre à terre, s'élança à la tête de la bête. Malheureusement, il glissa et tomba et l'une des roues de la voiture lui passa sur la jambe droite, lui faisant une blessure assez profonde.

Pendant que M. David était relevé et transporté à la pharmacie Lorquin, le cheval était arrêté un peu plus loin.

M. le docteur Bautigny qui avait été mandé, pansa la blessure de M. David qu'on a pu, au bout de jours de repos suffisant au rétablissement du blessé.

OBSEQUES CIVILES

Les obsèques civiles de Mme Thérin, femme du vaillant conseiller d'arrondissement du canton Nord de Roubaix, eut eu lieu hier au milieu d'une énorme affluence de population.

Vers trois heures et demie, lorsque le cortège se met en marche, la rue de Lannoy est véritablement noire de monde, ceux qui ne peuvent suivre, retenus pour une cause ou pour une autre, se tiennent sur les trottoirs, désireux de prouver leur sympathie au bon militant et le partage qu'ils prennent à sa douleur. Il en est de même, rue de Fourmies, il en sera de même du reste, sur tout le parcours, aux portes des usines qui se trouvent sur la route, on voit accourir des ouvriers qui se découvrent respectueusement non seulement devant le corbillard, mais encore devant la famille, prouvant ainsi la sympathie qui entoure Thérin.

Au milieu d'une double haie, dense, immense, cortège que nous pouvons estimer comme composé de deux mille personnes environ.

En tête marchent les porteurs de couronnes, puis vient le drapeau de la Libre Pensée et enfin le corbillard.

La bière suit, dans laquelle nous remarquons les cordons Baudry, Wormenez, Lemaître, Achille Leper, Lopez, Achille Carpentier, Kempe, A. Duez, Decarpigny, Georges Sellier, conseillers généraux, Henri Carette, ancien maire de Roubaix, Lepersonne, adjoint au maire de Wasquehal, Dechambre, maire de Croix, Dalbert, conseiller municipal, et un grand nombre de conseillers municipaux de Croix et Wasquehal et d'administrateurs de toutes les communes avoisinantes.

Un seul discours a été prononcé sur la tombe par le secrétaire de la Libre-Pensée « Ni Dieu, ni Maître ».

COUP DE REVOLVER

Mercredi soir, Mme veuve Oscar Chantry, 39 ans, tisserande, demeurant avec sa mère, Marie Delmotte, chez Mme Marie Rousselez, femme Vandepoutte, âgée de 67 ans, rue de la Redoute, 57, se trouvait dans sa chambre quand une dispute s'engagea entre les deux amoureux.

Comme le ton de la dispute augmentait, Mme Vandepoutte croyant que son locataire allait en venir aux coups, profita de ce que deux agents de service passaient dans la rue pour les prévenir et leur demander d'aller mettre le calme chez Chantry.

La police sera vite à intervenir, car les nuages furent vite dissipés.

Cependant Chantry n'avait pas digéré cette arrivée de la police et, hier matin, il en faisait les plus vifs reproches à sa logeuse, en lui disant que c'était une casserole.

Mme Vandepoutte se défendit le mieux qu'elle pouvait disant qu'elle avait prévenu les policiers tant elle avait été effrayée. Mais Chantry devint furieux, tira un revolver de sa poche et le déchargea dans la direction de sa logeuse et prit la fuite.

Du moins, c'est la version que Mme Vandepoutte est venue donner à M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement.

Le commissaire s'est rendu sur les lieux de cette scène et n'a trouvé aucune trace du projectile.

Chantry est recherché pour être interrogé.

VOL DE MONTRES

Hier matin, un individu resté inconnu a profité que M. Laurent Duchateau, horloger, rue du Cartigny, 93, se trouvait dans sa cuisine et il a ouvert la porte du magasin et, empêchant la sonnerie de fonctionner, a enlevé trois montres d'homme qui se trouvaient à l'étalage, puis il a pris la fuite.

Une enquête est ouverte par M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement.

A PROPOS D'UN ACCIDENT

Nous avons reçu la lettre suivante au sujet d'un accident arrivé, fin avril, dans un estaminet de la rue de Blanchemaille. Elle remet l'affaire au point :

« Monsieur,

Veuillez être assez bon pour reproduire ces lignes au sujet d'un article paru dans un journal local de ce matin, concernant une demoiselle Leclercq, qui aurait bu du sel d'oseille au lieu du vin blanc. La chose ne s'est pas passée comme on la rapporte.

Vers la fin d'avril, vers onze heures du soir, trois personnes entrèrent chez moi et demandèrent trois chopes de bière, mais Mlle Leclercq préféra ensuite un verre de vin blanc. Comme dans la journée j'avais nettoyé mes tuyaux avec de la potasse caustique, et qu'par distraction, j'avais déposé cette bouteille à côté du vin blanc, ma femme servit de la potasse. Alors Mlle Leclercq devint malade et aussitôt nous nous empressâmes de lui donner des soins, de courir chez le pharmacien le plus proche en ayant soin d'emporter un peu du liquide que cette demoiselle avait absorbé. Le pharmacien trouva que le mal n'était pas grave, car il ordonna de l'eau et du vinaigre comme gargarisme.

J'ai, par la suite, payé tous les frais de visite du médecin et le pharmacien, en un mot tout ce dont elle avait besoin, il me semble que je ne pouvais faire mieux.

On dit encore que cette demoiselle était venue pour réclamer de l'argent à un client chez moi, cela n'est pas, elle venait tout simplement prendre une consommation. J'ai déposé chez M. le commissaire Prudhomme, une quantité de ce liquide. J'en ai encore à la disposition des visiteurs qui voudraient venir s'en rendre compte, et unanimement, ils diront que ce n'était pas du poison.

Je regrette infiniment l'accident mais il ne faut pas pour un malheur, faire perdre le pain d'un honnête homme, qui cherche à gagner sa vie et qui a été le premier éprouvé, et comme le le dis plus haut, a payé tous les frais.

J'ai bien l'honneur, etc.

DESNOULEZ PLOVETTE
62, rue Blanchemaille.

L'AMOUR DE LA FRANCE

Mercredi, vers dix heures et demie, les agents Dautreligne et Mercier ont arrêté, quai du Sartel, le nommé Jacques Massens, 27 ans, tisserand, sans domicile fixe, sous le coup d'un arrêté ministériel d'expulsion, en date du 24 mars 1896.

Ce individu a été conduit à Lille hier matin.

RECEPTION DU CERCLE A. DUMAS

Hier soir, a été reçue à la gare de Roubaix par des délégations des sociétés subventionnées, la clique du Cercle Alexandre Dumas, qui avait informé dimanche dernier, au concours international d'orphéons, à Tourcoing, les lots qu'elle avait eu et de retour à vue et le prix d'honneur.

Les bannières étaient tenues par MM. Lemaître, président du Cercle, Sagaert, et Vandenbroucke, conseillers municipaux.

M. Wibaux, président du Cercle, prononça un discours et remercia les musiciens.

Puis le cortège se rendit en ordre rue de Lannoy, où, du chef de la clique, M. Lemaître, M. Lepoutre, président honoraire, M. Wibaux, président du Cercle, prononcèrent des discours.

Puis, le cortège se rendit rue de Flandre